

Entre les grilles

Journal de l'ASSFAM dans les centres de rétention

LES PERLES DE L'ADMINISTRATION

Depuis 2010, l'ASSFAM intervient dans les centres de rétention de Paris-Vincennes et Paris-Palais-de-Justice, pour assurer une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues.

Les intervenants rencontrent ainsi chaque année des centaines d'hommes et de femmes, enfermés pour un simple défaut de papiers.

A une époque où la société civile n'a toujours pas accès à ces lieux d'enfermement, il nous semble essentiel de communiquer sur une réalité encore trop peu connue, et d'offrir aux premiers concernés la possibilité de s'exprimer.

- ✓ Monsieur S, ressortissant guinéen, demandeur d'asile, a été placé au centre de rétention de Vincennes le 29 décembre 2016 sur la base d'une obligation de quitter le territoire prise le même jour. Il dispose d'une attestation de demande d'asile en procédure Dublin en cours de validité. Un vol à destination de Conakry a tout de même été pris pour le 6 janvier 2017, avant d'être annulé au dernier moment.
- ✓ Monsieur R, ressortissant pakistanais disposant d'un titre de séjour en Italie en cours de validité, a fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire le 15 décembre 2016. Le tribunal administratif de Paris a annulé la mesure d'éloignement "en tant qu'il fixe comme pays de destination le Pakistan". Monsieur R. a ensuite été assigné à résidence par le Juge des libertés et de la détention. Lorsqu'il s'est présenté aux services de la préfecture afin d'organiser son retour en Italie, il s'est vu remettre une convocation sur laquelle il lui est demandé de revenir ultérieurement en possession d'un billet d'avion à destination du Pakistan et au départ de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle
- ✓ Après avoir sollicité de la préfecture de police le réexamen de la situation de Madame S. ressortissante roumaine, placée au centre du Palais de Justice, mère de deux enfants mineurs présents sur le territoire, il nous a été demandé de « faire rapporter » ces derniers au centre du Mesnil-Amelot, dans leur « intérêt » qui est de rester avec leur mère.

RECIT DE VIE

Monsieur M.M est un ressortissant congolais, père d'une petite fille française et concubin d'une ressortissante française. Il a été placé en rétention en septembre 2016.

« Je ne savais pas que je rencontrerai la future mère de ma fille en France. J'avais une copine à Kinshasa. Je suis venu avec un passeur pour soutenir ma famille, ils voulaient que je rapporte de l'argent, mais ils ne comprennent pas la situation ici.

Je suis arrivé à l'aéroport et j'ai entendu un homme parler le lingala, ma langue maternelle. Je suis allé le voir et il a proposé de m'héberger. Il m'a aussi accompagné dans toutes les démarches d'asile que je souhaitais entreprendre. J'ai vécu chez lui pendant cinq mois, gratuitement.

Je me suis investi dans la paroisse de ma nouvelle ville. Le prêtre m'a alors demandé de m'occuper d'une vieille dame malade, j'ai donc déménagé chez elle.

Mais ma situation s'était compliquée.

Je connaissais parfaitement les risques encourus après le rejet de ma demande d'asile. J'avais déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire.



J'ai rencontré la mère de ma fille. Mais il était impossible pour moi de l'épouser dans la précipitation pour régler mon problème administratif. Il est important de respecter les traditions africaines, je devais donc demander officiellement sa main à ses parents, nos fiançailles sont prévues pour décembre 2016.

J'ai tout de même engagé des démarches de régularisation, du fait de ma situation de parent d'enfant français. Je me suis rendu à plusieurs rendez-vous en préfecture, apportant les pièces nécessaires et supplémentaires demandées. Je suis déjà en possession du timbre fiscal. Il ne manquait plus qu'une facture EDF à nos deux noms pour que le dossier soit complet. Ma copine a reçu la facture à la maison le 28 septembre. Mais j'ai été arrêté et placé au centre à Vincennes le 22 septembre...

Le plus dur dans le centre est le stress qui touche tout le monde, autour d'une question : « comment on va te faire repartir dans ton pays ». Il nous faudrait le temps de préparer notre départ, nos valises, réunir un peu d'argent, prévenir les familles au pays que nous arrivons.

En définitive, ce qui fait mal n'est pas de quitter l'Europe mais la manière dont nous sommes renvoyés. Il faut imaginer le retour au pays, avec un simple sac plastique en guise de valise, sans aucune affaire. Je ne peux imaginer revoir ma mère comme cela, ça fait très mal.





Je suis resté quarante-cinq jours dans ce centre de rétention à cause d'une erreur, d'un doute sur ma nationalité. Pourtant pour prouver ma nationalité congolaise, je me suis rendu, de bonne volonté, à l'ambassade sud africaine où je n'ai évidemment pas été reconnu.

Je suis le père d'une toute jeune enfant de six mois, née prématurée à six mois de grossesse. La séparation avec ma fille a été terrible. La vie de mon enfant c'est tout ce qui compte. Sa mère me donnait des nouvelles trois fois par jour au téléphone. Elle a vécu dans un état de stress à cause du risque de mon expulsion.

Elle a cherché du mieux qu'elle a pu à réunir la somme d'argent nécessaire pour me prendre un avocat mais elle n'a pas réussi. Elle s'est sentie incapable de m'aider, incapable de faire sortir celui qu'elle aime. Chaque jour elle pleurait.



Elle venait souvent me rendre visite. Un jour, un policier très gentil l'a consolée alors qu'elle pleurait, en lui disant de tenir le coup. Certains policiers étaient très sympas, ils donnaient des conseils, venaient nous réveiller à l'heure du repas pour que nous mangions correctement. D'autres, beaucoup d'autres, font uniquement leur travail, sans aucune humanité.

Ce qui est dur, c'est de voir sortir des gens qui n'ont pas de femme, pas d'enfant, mais qui ont eu les moyens de payer un bon avocat privé. Les questions se bousculent : comment es-tu libéré ? Pourquoi pas moi ?

On mange pour avoir de l'énergie, mais sans envie, plus rien n'a de goût.

Heureusement, on se retrouvait souvent entre compatriotes. Les journées étaient longues alors on parlait de nos vies, de notre pays. On se retrouvait dans ma chambre. On se retrouvait aussi souvent pour prier ensemble. Certains après-midi passaient vite grâce aux autres retenus, « oh il est déjà 16 h ». Mais parfois les journées ne passaient pas, c'est à rendre fou.

Après plusieurs jours au centre de rétention, on aide les autres. Dès qu'un nouveau arrive il est intégré dans le groupe de sa nationalité. On explique au mieux ce qui va se passer et on pose des questions sur sa vie. Un père de deux jumeaux très petits est arrivé au centre. Je l'ai

réconforté comme j'ai pu, je l'ai consolé. En s'entraînant on oublie un peu son propre stress.

Certains n'ont pas la chance de retrouver leur communauté. Un monsieur chinois, seul et ne parlant pas le français ni l'anglais, passait ses journées à tourner en rond, durant ma rétention.

Le stress et l'angoisse peuvent rendre fou, la rétention est très difficile, tout dépend du caractère des personnes. »

ILS ONT OSÉ !

Petites phrases & Grandes surprises

« que la préfecture a saisi le consulat d'Afghanistan dès le 10/11/2016 jour du placement de l'intéressé en rétention ; qu'elle a ensuite saisi l'Ambassadeur d'Afghanistan le 17/11/2016 afin d'obtenir un laissez-passer(...) ; qu'elle a relancé les autorités afghanes les 7 et 8/12/2016 étant rappelé qu'elle n'est pas tenue de faire de telles relances(...) ; qu'en l'espèce un vol est prévu pour le 24/12/2016 »

TGI Paris, 10 décembre 2016

La préfecture de police a en effet montré une réelle volonté d'exécuter la mesure d'éloignement vers Kaboul. Heureusement que ce ressortissant afghan, en procédure de réexamen devant la Cour nationale du droit d'asile a obtenu la protection subsidiaire le 16 décembre 2016, une semaine avant son expulsion !

RECIT DE VIE

Monsieur H est un ressortissant afghan de seize ans. Il a été enfermé au centre de rétention en octobre 2016.

« Je suis né le 10 septembre 2000, j'ai entre quinze et seize ans, selon le calendrier occidental ou afghan.



Je suis arrivé en France le 29 septembre 2016 après un long voyage.

J'ai été arrêté à Jaurès, j'attendais le 29 octobre 2016, date de mon rendez-vous avec l'association France terre d'asile, qui me permettrait enfin d'atteindre mon but : déposer une demande d'asile en France.

Sur les campements à Paris, les associations manquent, il faut trouver seul de la nourriture et payer avec son argent, quand on en a. Il faut se protéger seul dehors, pour les mineurs le danger est grand, tout le monde peut vous forcer à faire des choses. Il faut se faire des amis. La solidarité s'organise parfois, des personnes ont cuisiné de grosses marmites et ont distribué de la nourriture aux migrants.

Le 13 octobre, alors que je dormais sous une tente avec mes amis, des policiers sont venus sur le campement. L'un d'eux nous a expliqué que nous quittions Jaurès, je pensais qu'ils nous emmenaient dans un centre d'hébergement.

Malheureusement, c'est au commissariat qu'ils nous ont conduits. Je me suis rendu compte du problème quand ils nous ont fait monter dans des bus complètement fermés. Il y avait beaucoup de migrants et plusieurs mineurs avec moi.



Si j'ai bien eu un interprète lors de mon audition, c'est à cause de lui que je me suis retrouvé au centre de rétention. Je lui ai déclaré ma minorité, en utilisant le calendrier afghan, mais il s'est trompé dans sa conversion et la traduction et a dit au policier que j'étais majeur.

J'ai passé quatre heures en cellule. J'ai de nouveau déclaré ma minorité, je sais que les mineurs ne peuvent pas être renvoyés, j'ai aussi dit que j'ai commencé mes démarches d'asile en France. Pour les policiers ces informations sont inutiles. Ils m'ont dit que ne pas avoir de papiers est un crime. Les policiers ont pris mes empreintes et ont retrouvé ma trace en Slovénie, où j'avais été forcé de les donner.

Mon voyage jusqu'en France a été long et dangereux. J'ai été obligé de quitter l'Afghanistan, ma

famille.

Contre les traditions, j'ai décidé de poursuivre mes études, j'ai appris l'anglais en un an et demi. Ce simple fait a entraîné de graves conséquences, les Talibans estiment qu'il est contraire à la loi divine d'apprendre cette langue. J'ai reçu deux lettres de menace, pour me forcer à arrêter l'apprentissage de l'anglais. Je savais que l'étape suivante était la mort. Les Talibans recrutent toujours auprès des plus jeunes, car il est plus facile de procéder au lavage de cerveau.

Mais je voulais continuer à étudier, je veux devenir quelqu'un.

Je suis parti en juin 2016, seul et j'ai traversé l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, la Slovénie, l'Italie et la France. Je suis resté longtemps en Serbie, je voulais passer en Hongrie. J'ai essayé dix-sept fois de passer la frontière avec d'autres migrants. Les policiers nous ont toujours attrapés. Ils nous frappaient avec des bâtons comme des animaux lors qu'ils nous interpellaient. Ils avaient aussi pour habitude de lâcher leurs chiens lorsque nous tentions de nous enfuir. Un jour, un camarade a été très sauvagement mordu par l'un des chiens. Comme je parle anglais j'ai contacté le HCR qui a pu le conduire à l'hôpital, il a dû subir une greffe sur la jambe. Cette période a été très difficile, je suis tombé malade.

Il n'y a aucune association pour les mineurs, aucune aide particulière. Il est très difficile de faire confiance au gens, mais malgré tout, j'ai réussi à me faire un vrai ami.

J'ai eu vent d'un autre chemin pour entrer en Europe : la Slovénie. Mon ami a réussi à traverser la frontière avant moi. J'ai ensuite poursuivi ma route jusqu' à Paris. Incroyable hasard de la vie, je suis tombé sur lui en sortant de ma tente à Paris. Il allait s'acheter un thé. Depuis lors, nous sommes restés ensemble. Lors de l'interpellation, il n'a pas été embarqué car il était plus avancé que moi dans sa demande d'asile.

Mon arrivée au centre de rétention a été dure, avec les menottes dans le dos. Je suis arrivé vers dix heures du soir, après avoir passé plus de douze heures au commissariat.



J'ai réussi à contacter une association qui travaille avec les migrants afghans, et du fait de ma minorité, ils ont réussi à me prendre un avocat.

Pour sortir du centre, il a fallu que je m'organise. Je vais faire venir ma « taskera », (document d'identité afghan), depuis l'Afghanistan. Les Smartphones, permettant de prendre des photos,

ne sont pas autorisés dans le centre. Ils sont conservés par les policiers du centre, dans le « coffre », accessible seulement à certaines heures. J'ai écrit via Messenger à l'un de mes amis vivant en Norvège. C'est lui qui a pris contact avec ma famille en Afghanistan.

Mon entourage s'est mobilisé pour moi. Une amie vivant en Suisse, mise au courant de ma situation, m'a confirmé que le document arriverait sur le mail de l'association dès le lendemain (un samedi).

Au centre de rétention, une grande communauté afghane s'est créée. Je partage une chambre avec deux compatriotes, tous m'aident et me protègent. Mais ma place n'est pas ici au milieu des adultes.

En France, j'ai la chance de devenir quelqu'un et faire quelque chose de ma vie. J'ai déjà vu trop de chose dans ma jeune vie.

J'ai pris ma vie en main et désormais je veux faire du sport et continuer à étudier. »

A l'audience devant le tribunal administratif, Monsieur H. est souriant et a confiance en attendant son tour.

Son avocate plaide pour la libération de ce « gamin », invoque sa « barbichette », elle produit l'acte d'état civil, durement récupéré.

Monsieur H sera finalement remis en liberté, cinq jours après son placement en rétention, la mesure édictée contre lui sera annulée.

Plusieurs ressortissants afghans sont libérés par le tribunal ce jour-là, et c'est Monsieur H qui prend les choses en mains. Il les conduit au centre de rétention pour récupérer leurs affaires.

Alors que l'on s'inquiète de la difficulté pour eux de retrouver le centre, Monsieur H lance en riant : « Vous savez, j'ai réussi à venir jusqu'en France, je devrais me débrouiller... »

ILS ONT OSE !

Petites phrases & Grandes surprises

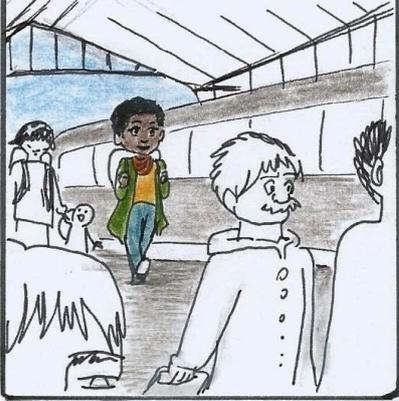
« s'agissant de la production d'un passeport, la cour observe que la nature du document produit et mentionné dans le bon d'écartement du 26 décembre 2016 est contestable au vu des mentions « document de voyage » »

Ordonnance de la CA de Paris, 30 décembre 2016

L'intéressé disposant de la protection subsidiaire en Italie, s'est vu délivrer un « document de voyage » par l'Italie qui tient lieu de passeport. L'Etat français fait de même et délivre des « titres de voyage ».

RECIT DE VIE

A LA GARE DU NORD, ALORS QU'ELLE REVIENT DE BRUXELLES OÙ ELLE RENDAIT VISITE À UNE AMIE



ROSE SUBIT UN CONTRÔLE DE LA POLICE



S'EN SUIV PLUS DE HUIT HEURES AU COMMISSARIAT

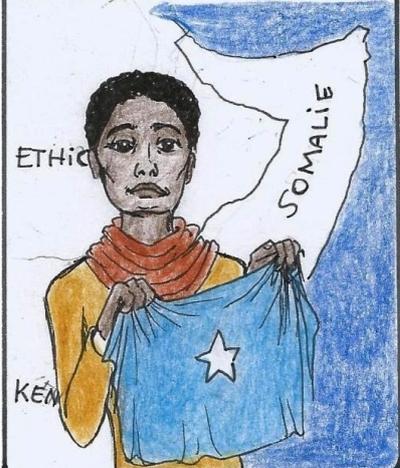


ELLE EST PLACÉE AU CENTRE DE RETENTION POUR FEMMES À CITÉ



REVENONS EN ARRIÈRE
ET
RETRACONS L'HISTOIRE DE ROSE

ROSE EST SOMALIENNE



QUAND LA GUERRE CIVILE ECLATE EN SOMALIE, SES DEUX PARENTS DÉCÈDENT



ELLE A DEUX ANS

RECUEILLIS PAR SA GRAND-MÈRE AVEC SON FRÈRE, ILS FUIENT VERS DJIBOUTI EN QUÊTE D'UN TERRITOIRE EN PAIX



ILS VIVRONT DANS UN CAMP HUMANITAIRE PENDANT PLUSIEURS ANNÉES



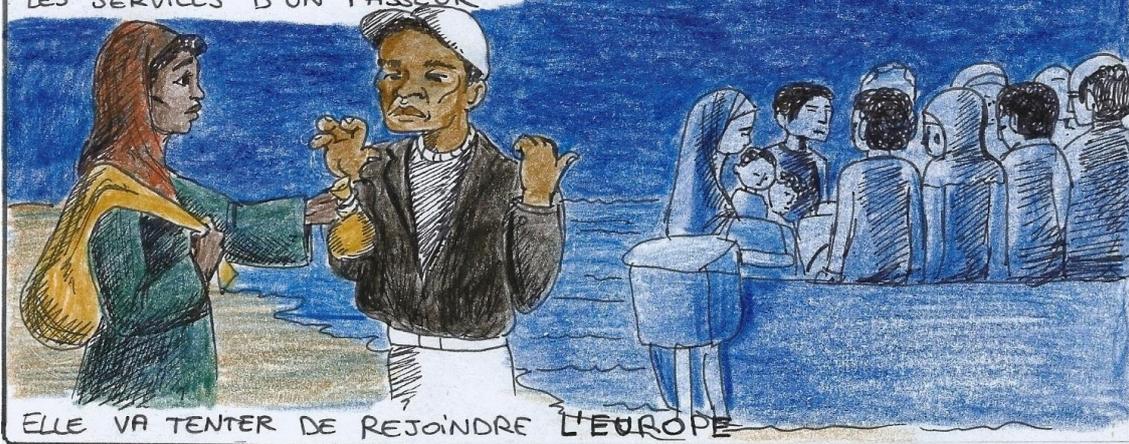
LE FRÈRE DE ROSE DÉCÈDE DE LA TUBERCULOSE, ADOLESCENT.



SA GRAND-MÈRE LUI DONNERA TOUT, JUSQU'À SES DERNIÈRES ÉCONOMIES AVANT SA MORT



ELLE SOUHAITAIT QUE CET ARGENT SERVE À ROSE POUR QU'ELLE PAIE LES SERVICES D'UN PASSEUR

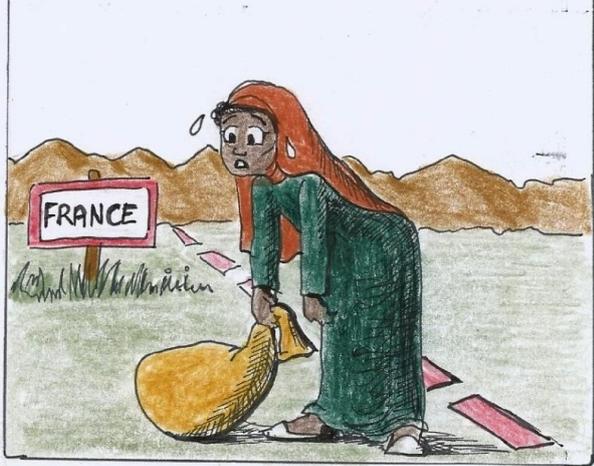


ELLE VA TENTER DE REJOINDRE L'EUROPE

ELLE ENTREPREND CE VOYAGE PERILLEUX



ELLE A QUINZE ANS QUAND ELLE FOULE LE TERRITOIRE FRANÇAIS POUR LA 1^È FOIS



ROSE SERA SUIVIE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



ELLE DEMANDERA UNE PROTECTION AU TITRE DE L'ASILE QUI LUI SERA REFUSÉE



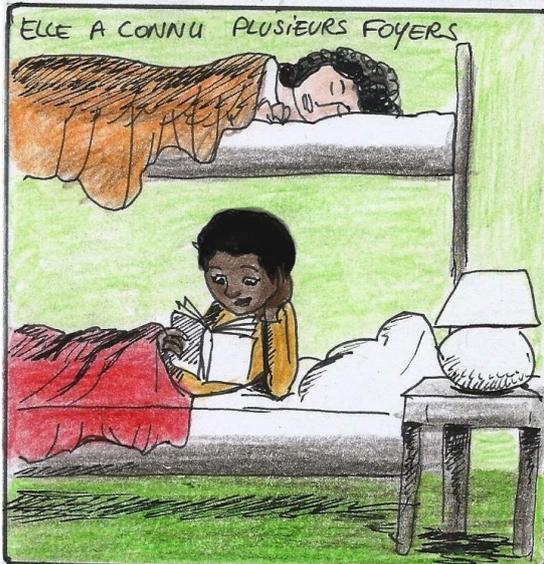
ELLE N'AURA PAS LE COURAGE DE FAIRE APPEL DE LA DÉCISION TROP BOULEVERSEE PAR LE FAIT DE DEVOIR RACONTER À NOUVEAU SON HISTOIRE ET D'ÊTRE JUGÉE



... ON ME POSAIT DES QUESTIONS SUR LA SOMALIE AUXQUELLES J'ÉTAIS INCAPABLE DE RÉPONDRE



... "MAIS JE N'AVAIS QUE DEUX ANS QUAND J'AI QUITTÉ LA SOMALIE"



LA PREFECTURE LUI DEMANDE EN CONSÉQUENCE DE PRÉSENTER ET DE LÉGALISER SES DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL

C'EST LÀ QUE LES MEANDRES ADMINISTRATIFS VONT BOULEVERSER SES PROJETS ...

... L'AMBASSADE DE SOMALIE N'EXISTE PAS

IL Y A BIEN DES MURS À PARIS

MAIS AUCUN SERVICE EFFECTIF NE FONCTIONNE À L'INTÉRIEUR

ELLE TENTERA DE L'EXPLIQUER À LA PREFECTURE DE PARIS

MAIS RIEN N'Y FAIT ...

IL Y A UNE ADRESSE

POUR NOUS IL Y A UNE AMBASSADE

ROSE DÉCIDE ALORS DE DEMANDER LA NATIONALITÉ À TITRE D'ÉCHANGE AFIN DE DEMANDER SON PASSEPORT

PENSANT SON PROBLÈME RESOLU ...

ROSE RETOURNE À LA PREFECTURE DE PARIS

MAIS ON LUI RETIRE SA CARTE DE SÉJOUR

LA DATE DE NAISSANCE QUI FIGURE SUR SON NOUVEAU PASSEPORT

N'EST PAS LA MÊME QUE SUR SES DOCUMENTS SOMALIENS

ELLE L'OBTIENT

YES!



ELLE DEVIENT UNE ÉTRANGÈRE FRAUDULEUSE AUX YEUX DE L'ADMINISTRATION

SANS PAPIERS, ELLE DÉCIDE D'ÉCRIRE AU PRÉFET



UNE SEULE RÉPONSE LUI SERA FAITE:

“Demander à l'ambassade de Somalie de modifier l'acte d'état civil”



LES EXPLICATIONS DE ROSE NE SONT PAS ENTENDUES

DEUX ANS SANS CARTE DE SÉJOUR TOUS LES PROJETS DE ROSE SONT BLOQUÉS



ET LE CONTRÔLE PEUT ARRIVER À TOUT MOMENT



MALGRÉ CELA ROSE CONTINUE DE VIVRE A MINIMA ...

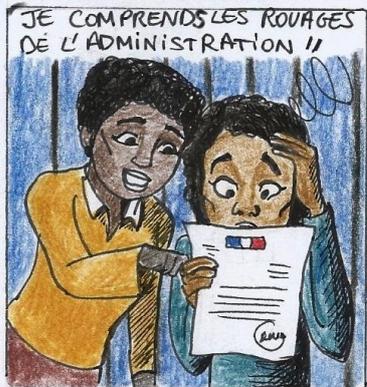


JUSQU'À CE FAMEUX CONTRÔLE D'IDENTITÉ



MENOTTÉE, PLACÉE EN RETENTION ROSE A PEUR D'ÊTRE RENVOYÉE DANS UN PAYS QU'ELLE NE CONNAÎT PAS





PENDANT CE TEMPS L'ASSFAM INTRODUIT UN RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ...



MAIS... COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ LIBÉRÉE ?!



QUELQUE JOURS PLUS TARD, ROSE SE REND A LA PREFECTURE DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT



ELLE S'Y REND POUR DEMANDER LA DELIVRANCE D'UNE AUTORIZATION PROVISOIRE DE SEJOUR

IMMEDIATEMENT, ELLE SERA RENVOYEE VERS UN AUTRE BUREAU...



... DANS UN AUTRE ARRONDISSEM^{ENT}

LE PARCOURS INFERNAL CONTINUE !!!



EN TERMINANT L'ENTRETIEN, ROSE DEMANDERA DES NOUVELLES DE CHACUNES DES RETENUES PRESENTES EN MEME TEMPS QU'ELLE AU CENTRE

« CHACUNE DES FILLES TRAIENE UNE FRAGILITE QUI L'A CONDUIT A ETRE EN RETENTION »



VOUS SAVEZ, J'AI VECU DEUX CHOSES DIFFICILES DANS LA VIE ...

... MON PLACEMENT EN RETENTION



LA MORT DE MES PROCHES

FIN

Ont participé à ce numéro : Barbara ALLIX, Justine GIRARD, Elizabeth HUET, Louise LECAUDEY, Domitille NICOLET, Laura NOMBRET, Louise ORHANT, Constance TRICARD
Illustrations : Sofia BRONSON, Charlotte FERBER, Dorothee RICHARD
Coordination : Hélène CARRE assfam.coordination@gmail.com 06 69 29 52 26
Responsable Pôle juridique : Céline GUYOT celine.guyot@assfam.org 06 59 81 00 25



ASSFAM – SIEGE SOCIAL
5 rue Saulnier, 75009 Paris
Tél. : 01.48.00.90.70 / Fax : 01.45.23.38.07
www.assfam.org